

**ARRETÉ N°2026/00048**

**LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE,**

**Vu** le code de l'éducation ;

**Vu** les statuts de l'Université Paris Nanterre ;

**Vu** les statuts de l'UFR Sciences Économiques, de Gestion, Mathématique et Informatique (SEGMI), approuvés par le conseil d'administration du 17 avril 2023 ;

**Vu** l'appel à candidatures n°2025/00110 du 22 octobre 2025 pour l'élection de la direction de l'UFR Sciences Économiques, de Gestion, Mathématique et Informatique (SEGMI) ;

**Vu** l'élection au conseil de l'UFR SEGMI, réuni le 19 janvier 2026, portant sur l'unique candidature de Monsieur Jean-François PRADAT-PEYRE ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

**Monsieur Jean-François PRADAT-PEYRE** est nommé directeur de l'UFR SEGMI.

Il est élu pour un mandat de cinq (5) ans à compter du 19 janvier 2026.

**Article 2 :**

La Directrice Générale des Services, les Directrices Générales Adjointes des Services, et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur les sites Internet et Intranet de l'Université.

Fait à Nanterre, le 19 janvier 2026

La Présidente,  
  
Caroline ROLLAND-DIAMOND

